



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

—
MAIRIE

VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

date de convocation : 01/06/2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 01/06/2026, sous la présidence de Monsieur LE CHEVILLER Nicolas, Maire.

Présents : ANTONUCCI Alexia, BOUTELEUX Marie, BRAYAT Loïc, D'ARGOUBET Sabine GERMA-LEBEL Cécilia, JOUFFREAU Maxime, LARROQUE Leslie, LE CHEVILLER Nicolas, MAZERIES Jean-Julien (arrivé au point 2026-06-46), RECHATIN Mathis, ROUANET Benjamin, SENTUC Elodie, TRILLA Karine, VASSAL Jean-Paul

Absents excusés : PARISE Denis, Lauriane RENARD, SALVY Gérald, MARROT Christelle, SUSIGAN Cédric

MARROT Christelle donne procuration à Nicolas LE CHEVILLER

SUSIGAN Cédric donne procuration à Marie BOUTELEUX

MAZERIES Jean-Julien donne procuration à Loïc BRAYAT (jusqu'au point 2026-06-46)

Délibération 2026-06-47 Création d'un poste de Rédacteur catégorie B à temps complet

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie relevant des grades de rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1er classe à temps complet compte-tenu des tâches administratives croissantes et des responsabilités accrues liées à la gestion de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire générale de mairie à temps complet pour exercer les fonctions secrétaire générale de mairie à compter du 5 juin 2026.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1er classe

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le Conseil Municipal à **16 voix POUR - 0 voix CONTRE - 0 abstention**

- **Approuve** la création d'un emploi de secrétaire générale de mairie à temps complet pour exercer les fonctions secrétaire générale de mairie à compter du 5 juin 2026. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative, au grade de rédacteur, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1er classe

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas LE CHEVILLER



Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de suffrages exprimés	16
Pour	16 (2 votes par procuration)
Contre	0
Abstention	0